

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 juillet 2017

Un bonus de rendement encore plus accessible et efficace pour Evolution Vie !

Avec Aviva Multi Bonus 2018, le contrat d'assurance vie Evolution Vie, assuré par Aviva Vie et distribué en exclusivité sur internet par Assurancevie.com, offre aux épargnants l'opportunité de doper leur épargne.

Entre le 5 juillet 2017 et le 29 juin 2018, grâce à Aviva Multi Bonus 2018, la part du versement ou de l'arbitrage investie sur le support en euros Aviva Actif Garanti peut bénéficier d'un complément de rémunération au titre de l'année en cours de **25 %** ou de **40 %**.

Comment bénéficier du bonus :

✓ Dès 10 000 € de versement initial ou complémentaire

« OPTION AVIVA MULTI BONUS 2018 40 % »

Augmentation de 40 % du taux de rendement 2017 et/ou 2018 de la part du versement investie sur le support en euros

Condition : Au minimum **50 %** du versement est affecté à des unités de compte non garanties en capital éligibles à l'opération et le solde sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

← ou →

« OPTION AVIVA MULTI BONUS 2018 25 % »

Augmentation de 25 % du taux de rendement 2017 et/ou 2018 de la part du versement investie sur le support en euros

Condition : Au minimum **30 %** du versement est affecté à des unités de compte non garanties en capital éligibles à l'opération et le solde sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

✓ Dès 2 500 € pour les arbitrages

« OPTION AVIVA MULTI BONUS 2018 ARBITRAGE »

<p>Aviva Actif Garanti (ou Aviva Monétaire ISR A - FR0007437546)</p>	<p>Arbitrage gratuit</p>	<p>50 % maximum sur le support en euros</p>	<p>Augmentation de 40 % du taux de rendement 2017 et/ou 2018 de la partie arbitrée sur le support en euros</p>
		<p>50 % minimum sur des supports en unités de compte non garanties en capital éligibles à l'opération</p>	

EXEMPLE : OPTION AVIVA MULTI BONUS 2018 40 %

Pour une adhésion au contrat Evolution Vie d'un montant de 10 000 € en choisissant l'option Aviva Multi Bonus 2018 40 % :

- 50 % du versement est affecté à des unités de compte non garanties en capital éligibles à l'offre.
- 50 % du versement est affecté au support en euros Aviva Actif Garanti (AAG) et pourra bénéficier d'un bonus.

Quel serait en 2018 le taux de rendement dont bénéficierait la part du versement affectée au support en euros dans les hypothèses suivantes ?

	Hypothèses de taux de rendement net AAG en 2018	Effet Multi Bonus 40 %	Taux de rendement net majoré
Taux de rendement annuel net 2018 d'AAG	2 %*	+ 0,80 %*	= 2,80 %*
+ 40 % du taux de rendement annuel net 2018 d'AAG	2,20 %*	+ 0,88 %*	= 3,08 %*

*Taux net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur. Ce taux est appliqué prorata temporis, sur la durée réelle d'investissement en 2018 (depuis le 01/01/2018 ou la date d'investissement si elle est postérieure, jusqu'au 31/12/2018).

Contact : presse@assurancevie.com

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Aviva Multi Bonus 2018 est une offre soumise à conditions, réservée aux versements d'un montant minimum de 10 000 € et aux arbitrages d'un montant minimum de 2 500 €, effectués entre le 5 juillet 2017 et le 29 juin 2018 dans le cadre du contrat d'assurance vie Evolution Vie. Sous réserve que les conditions d'attribution soient respectées, la part investie sur le support en euros bénéficie du complément de rémunération :

- En date de valeur du 31 décembre 2017, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis la date de l'investissement du versement ou de l'arbitrage effectué dans le cadre de l'opération et le 31 décembre 2017 ;
- Et en date de valeur du 31 décembre 2018, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis le 1^{er} janvier 2018 (ou depuis la date de l'investissement du versement ou de l'arbitrage effectué dans le cadre de l'opération si celle-ci est postérieure) et le 31 décembre 2018.

En cas de rachat ou d'arbitrage (automatique ou non) des unités de compte choisies dans le cadre de l'opération entre la date du versement et le 1^{er} janvier 2019, le bonus pourra être en tout ou partie perdu.

Aviva Vie mettra fin par anticipation à l'opération si des évolutions des dispositions réglementaires concernant les taux garantis le nécessitaient. De même, Aviva Vie clôturera par anticipation l'opération portant sur les versements et celle portant sur les arbitrages dès lors que le montant de l'enveloppe allouée à l'opération considérée sera atteint. Il a été dressé un procès-verbal du montant des enveloppes allouées par un Huissier de Justice.

Pour rappel, les unités de compte comportent un risque de perte de capital. Aviva Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

À PROPOS

Evolution Vie est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative de type multisupport souscrit par l'ADER auprès d'Aviva Vie et commercialisé par JDHM Vie.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 10, rue d'Uzès 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n°07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n°E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Aviva Vie est une Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes. 732 020 805 R.C.S. Nanterre.

ADER, Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite – Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, 24-26, rue de la Pépinière 75008 Paris.